CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

avis 52.805/2
du 30 janvier 2013

sur

un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'relatif au test d'orientation du secteur de la santé et aux activités préparatoires aux études de médecine'

Le 25 janvier 2013, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par le Ministre de l'Enseignement supérieur de la Communauté française à communiquer un avis, dans un délai de trente jours, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'relatif au test d'orientation du secteur de la santé et aux activités préparatoires aux études de médecine'.

Le projet a été examiné par la deuxième chambre le 30 janvier 2013. La chambre était composée de Yves KREINS, président de chambre, Pierre VANDERNOOT et Martine BAGUET, conseillers d'État, et Anne-Catherine VAN GEERSDAELE, greffier.

Le rapport a été présenté par Roger WIMMER, auditeur.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 30 janvier 2013.

*

RECEVABILITÉ

Lors de sa séance du 17 janvier 2013, le Gouvernement de la Communauté française a adopté le présent arrêté en projet et a chargé le Ministre de l'Enseignement supérieur de le soumettre à la concertation avec les organisations représentatives des étudiants reconnues au niveau communautaire et à l'avis du Conseil interuniversitaire de la Communauté française.

Le Gouvernement a également chargé le ministre de requérir l'avis du Conseil d'État sur ce projet « si aucune modification autre que d'ordre technique n'est apportée à ce projet à l'issue des procédures de concertation, de négociation et de consultation visées ».

Il convient dès lors, vu la délibération du Gouvernement du 17 janvier 2013, que ces formalités préalables soient accomplies avant de pouvoir soumettre l'arrêté en projet à l'avis de la section de législation.

Par conséquent, la demande d'avis est prématurée et, partant, irrecevable.

LE GREFFIER LE PRÉSIDENT

Anne-Catherine VAN GEERSDAELE Yves KREINS